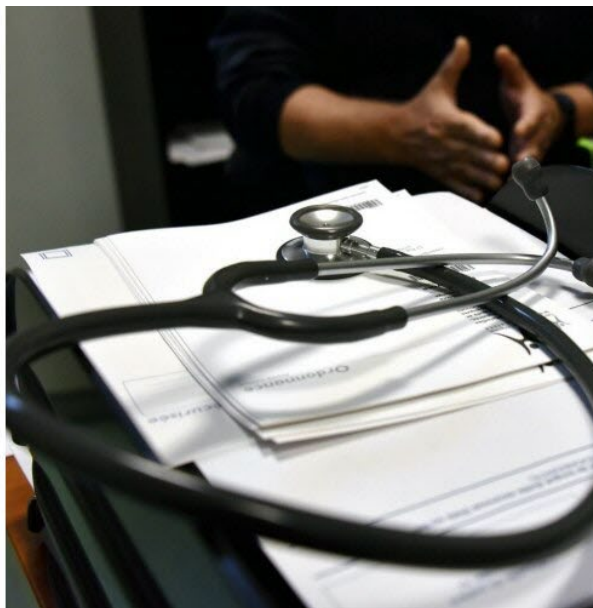


La Ville met encore la main au porte-monnaie pour attirer les professionnels de santé

Dans une ville où la population atteint quasiment 8 000 habitants, le maintien voire le renforcement de l'offre médicale devient une urgence. La municipalité de Guénange, tout juste installée, vient de voter des mesures financières incitatives dans ce sens. On fait le point.

C. F. avec A. J. - 06 avr. 2026 à 18:34 - Temps de lecture : 2 min

|



Entre la prise en charge des loyers à la Maison de santé et l'aide à l'installation de médecins généralistes ou tout autre spécialiste, Guénange affiche clairement sa volonté de consolider l'offre sanitaire. Photo d'illustration Armand Flohr

À Guénange comme ailleurs, le départ à la retraite d'un médecin généraliste n'est jamais une bonne nouvelle. Fin 2025, le départ de l'un d'entre eux a provoqué une petite onde de choc. L'Agence régionale de santé l'indique clairement : avec seulement trois généralistes pour quasiment 8 000 habitants, Guénange est « une zone fragile ».

Cinq ans minimum

On se souvient que, [dès 2021, la municipalité avait soutenu financièrement l'installation d'un médecin](#). Face à la situation actuelle, « il apparaît aujourd'hui primordial de donner une portée générale et systématique à cette mesure, afin de favoriser l'attractivité de notre ville, notamment à l'approche de l'ouverture de notre maison de services et de santé. Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer un soutien financier de 10 000 € à tout médecin généraliste ou spécialiste souhaitant s'installer dans notre ville », a indiqué le maire Pierre Tacconi lors du conseil municipal du 2 avril.

Cette aide se décompose ainsi : une prise en charge des loyers dans la limite de 5 000 € pour l'installation du médecin et une aide plafonnée à 5 000 € pour l'achat de matériel et la rénovation des locaux. En contrepartie, le praticien s'engage à rester établi à Guénange pour une période minimale de cinq ans.

Politique volontariste

Dans le même registre, les élus ont choisi de soutenir l'installation de tout médecin généraliste, spécialiste, ou profession à caractère médical en tension souhaitant s'installer au sein de la Maison de services et de santé. Celle-ci est sur le point d'ouvrir, la date de fin avril est annoncée. Déjà, deux généralistes ont émis le souhait d'intégrer [les locaux situés, rappelons-le, dans l'ancienne école maternelle Saint-Matthieu.](#)

L'aide prévue ici se décompose entre une prise en charge des loyers pour une période de 18 mois (et n'excédant pas décembre 2027) et une aide plafonnée à 5 000 € pour l'achat de matériel et les frais de déménagement du praticien.

Ces subventions ne sont pas cumulables avec les aides consenties dans le cadre d'une installation d'un médecin généraliste à Guénange.